

**Délibération n°2022-002 du Conseil d'administration du 24 mai 2022  
relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil  
d'administration du 26 octobre 2021**

---

**Membres du Conseil d'administration : 38**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 36**

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 octobre 2021 joint à la présente délibération est adopté.

**Membres ne prenant pas part au vote :13**

**Abstention : 0**

**Votes contre : 0**

**Votes pour : 23**

Affichage le 24/05/ 2022

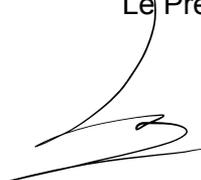
Publication au registre des actes de l'Établissement le 24/05/2022

Transmission au contrôle de légalité le 24/05/2022

Délibération certifiée exécutoire le 08/06/2022

Le Président du conseil d'administration

**Jean-François Balaudé**



## Procès-verbal n°23 de la séance du conseil d'administration du 26.10.2021

**Réuni en visioconférence et en présentiel**  
**De 9h40 à 12h30**

---

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 26 octobre 2021 à 9h40 en visioconférence et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

### **Membres du Conseil d'administration présents :**

Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes départ à 11h30
M. Jamil Dakhli	Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du Président du CNRS
Mme Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme départ à 11h30
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - Personnalité qualifiée
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut nationale de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée <u>Arrivée à 11h03</u>

M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire - Personnalité qualifiée départ 11h30
Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée départ à 11h45
M. Yves Saint-Geours	Président de l'Institut des Amériques – Personnalité qualifiée
Mme Marie-Françoise Messez	14 <sup>ème</sup> Maire-adjoint de la ville d'Aubervilliers
M. Patrick Simon	Membre élu 'enseignants-chercheurs
Mme Cécile Vidal	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Francine Filoche	Membre élu 'autres personnels'
M. Baptiste Dupoux	Membre élu 'étudiant'
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiant' Arrivée à 10h08 et départ à 11h45

### **Pouvoirs donnés :**

Mme Annick Allaigne	Présidente de l'Université Paris 8  Pouvoir donné à Philippe Gervais- Lambony
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut National d'Etudes Démographiques  Pouvoir donné à Christophe Prochasson
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé
Mme Pénélope Komites	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris  Pouvoir donné à Christophe Prochasson
Mme Laura Pagès	Membre élu 'autres personnels'  Pouvoir donné à Mme Francine Filoche

Mme Ling Lenzi	8ème Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet  Pouvoir donné à Mme Marie-Françoise Messez
M. Matthieu Cassin	Membre élu 'enseignants-chercheurs'  Pouvoir donné à Mme Cécile Vidal
Mme Sylvie Hureau	Membre élu 'enseignants-chercheurs'  Pouvoir donné à M. Christophe Prochasson
Mme Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme  Pouvoir donné à M. Fabrice Boudjaaba
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes  Pouvoir donné à Jean-Michel Verdier
Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à Philippe Gervais- Lambony
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiants'  Pouvoir donné à Mme Francine Filoche

### **Excusé-es :**

Mme Françoise Banat-Berger	Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée
Yann Pétel	Conseiller à la Cour des comptes – Personnalité qualifiée
M. Geoffrey Carvalhinho	Conseiller régional
M. Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'
Mme Océane Sassier	Membre élu 'étudiant'
M. Éric Lejoindre	Maire du 18ème arrondissement de Paris
M. Boubacar Gassama	Membre élu 'étudiant'

### **Assistaient en outre à la séance :**

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet  
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet  
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire  
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet  
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet  
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Président du Campus Condorcet  
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique

La séance est ouverte à 9h45 sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.

En liminaire, Le Président annonce que le quorum est atteint.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

## 1. Points d'actualité

### **Jean-François BALAUDÉ, président**

Le Président précise que plusieurs points d'actualité seront abordés au cours du conseil d'administration, il indique que plusieurs événements ont égrené la vie du Campus Condorcet dont le Festival des éPOPées qui s'est déployé durant 3 jours et qui cette année était couplé à la Fête de la Science, pour laquelle l'EPCC a reçu d'ailleurs un soutien de la DRARI.

Le Président indique que cet événement a représenté 3 jours intenses d'activités de médiation scientifique, d'activités festives et d'activités culturelles où se combinaient conférences, expositions, concerts, etc. Le Président ajoute que ce fut un bon moment qui a permis de mêler, comme cela était souhaité, divers publics : des résidents du Campus mais aussi des habitants du quartier et un peu plus largement.

Le Président insiste sur le fait que cela est le fruit d'un travail collectif avec une forte implication du côté du Campus. A peu près toutes les directions ont été sollicitées, mais plus particulièrement la Vie de Campus, la Communication et également le Grand Equipement Documentaire. De même, nombre d'équipes de recherche, de chercheurs émanant de divers membres ont été impliquées. C'est très clairement ce type d'événement qui permet de faire Campus, et lier l'utile à l'agréable.

Le Président précise que l'établissement a eu aussi le plaisir et l'honneur de voir la Fête de la Science nationale pour ses 30 ans lancée officiellement par la Ministre depuis le Campus, même si cela s'est fait par écran interposé, en raison de contraintes d'agenda.

Le Président indique par ailleurs avoir récemment signé avec la Maire d'Aubervilliers une déclaration d'intention qui préfigure une convention-cadre de coopération entre la ville d'Aubervilliers et le Campus Condorcet, dessinant des déclinaisons multiples de collaboration et coopération.

De la même manière, le Président précise que l'EPCC soutient officiellement la candidature de Saint-Denis Plaine Commune pour devenir Capitale européenne de la culture en 2028. L'EPCC le fait comme le font d'autres institutions d'enseignement supérieur du territoire, notamment la ComUE Paris Lumières et Paris 8. Le Président ajoute qu'il est intéressant et naturel de le faire ; que cela a beaucoup de sens d'être en soutien de cette initiative qui peut être porteuse de beaucoup de dynamique dans le temps de la préparation de cette candidature qu'a souhaité faire Saint-Denis/Plaine Commune.

Le Président évoque aussi les chantiers immobiliers en précisant que le chantier de la Chapelle a commencé et qu'un futur chantier sur le site d'Aubervilliers concernant le bâtiment de l'EPHE se profile.

Le Président indique que l'EPCC subit un contexte international qui de fait ne lui est pas réservé. Les coûts des matériaux et des matières premières flambent. Les réponses aux appels d'offres de La Chapelle sont au-dessus des estimations initiales. Cette situation se vérifie malheureusement sur beaucoup d'autres chantiers en France, et en particulier en Ile-de-France.

Une réflexion avec les financeurs des programmes immobiliers (pour la Chapelle : l'Etat, la ville de Paris, la région Ile-de-France ; pour EPHE : l'Etat et l'EPCC, selon un montage financier qui avait été présenté ici

même) a été engagée, pour voir de quelle manière l'EPCC pouvait sécuriser les chantiers à venir. Pour la Chapelle un surcoût est observé d'environ un tiers de l'enveloppe. Il est vraisemblable que nous utilisons une partie de l'emprunt souscrit auprès de la BEI qui n'avait pas été entièrement utilisé, somme qui aurait pu soutenir des projets immobiliers ultérieurs s'inscrivant dans la phase 2. Mais la conjoncture amènera l'EPCC à utiliser très vraisemblablement ce reliquat de l'emprunt BEI pour sécuriser les opérations la Chapelle et ensuite de l'EPHE.

Cela représente au total 16 M€ à répartir entre ces deux opérations. Il convient de s'assurer que la BEI donne son accord pour que la fraction de la somme empruntée disponible puisse contribuer à financer ces projets, qui initialement n'avaient pas été évoqués auprès d'elle. Les premiers échanges donnent à penser que nous pourrions aller dans ce sens.

Le Président ajoute qu'il y a une grande différence entre la Chapelle et l'EPHE.

- Pour la Chapelle, le projet est derrière défini, il s'agit désormais de raisonner sur des ajustements. Nous sommes d'accord avec les trois financeurs. La réunion que nous avons eue nous amène à poser que nous conservons le projet initial, qui n'est pas refait, mais retravaillé pour dégager des pistes d'économie, tout en augmentant le montant global du financement. Un travail s'engage en particulier avec Paris 1 qui sera le principal utilisateur du site de la Chapelle et ce dès demain.
- Du côté de l'EPHE, c'est un peu différent parce que nous sommes encore dans la phase de pré-programmation, mais nous intégrons par anticipation cette situation nouvelle pour nous prémunir et aborder dans les meilleures conditions le moment de l'appel d'offres.

Par ailleurs, l'EPCC engage un moment important de discussion sur la suite du programme immobilier, au-delà du bâtiment de l'EPHE qui est bien identifié comme le premier de ce qu'on appelait historiquement la phase 2. Le Président évoque les mètres carrés supplémentaires qui sont nécessaires pour permettre l'installation complète de l'EHESS sur le Campus, et les mètres carrés qui doivent être prévus également pour permettre l'accueil de la FMSH, ainsi que les mètres carrés qui avaient été déjà identifiés, évoqués et même inscrits dans le programme immobilier global, et qui avaient été placés dans la phase 2 lorsqu'il y a 10 ans cette programmation s'était dessinée.

Le Président précise, pour la suite des financements, que l'hypothèse validée et confirmée par le ministère est pour commencer celle d'une cession du 54 boulevard Raspail, dont une partie du produit (puisque une partie doit contribuer au désendettement de l'Etat) financera l'installation complète de l'EHESS et celle de la FMSH sur le Campus Condorcet.

C'est un point important et supplémentaire qui vient compléter les échanges que nous avons pu avoir en Conseil d'administration la dernière fois. Par ailleurs, le ministère, dans une réunion avec toutes les parties prenantes qui se tenait sous l'égide du cabinet, a indiqué très clairement que nous lancions un travail complet sur la phase 2. Cela va impliquer dans les mois à venir une réflexion sur l'actualisation de la phase 2, telle qu'elle était dessinée il y a 10 ans, intégrant des besoins actualisés. C'est le travail qu'a largement entamé l'EHESS et qui va se poursuivre. C'est le travail qu'a récemment entamé la FMSH également. C'est le travail que nous allons conduire avec l'ensemble des membres : ceux qui avaient souhaité obtenir des mètres carrés supplémentaires pour une poursuite d'implantation sur le Campus en phase 2 et ceux qui ne l'avaient pas exprimé ou qui encore n'étaient pas membres. Il y a 10 ans, par exemple, l'Université Paris Nanterre n'était pas membre.

Pour appuyer en particulier le travail sur les besoins de l'EHESS et la FMSH, il faut signaler que le ministère a confié un mandat à l'EPAURIF, lequel sera accompagné par un prestataire.

Des points très réguliers seront faits sur ces sujets auprès du Conseil d'administration au fur et à mesure des avancées.

Le Président évoque ensuite la parution du décret statutaire et rappelle qu'il était attendu pour pouvoir convoquer ce Conseil d'administration et présenter le règlement intérieur modifié, raison pour laquelle il a été différé.

Le Règlement intérieur, qui s'accorde désormais avec ce décret, prévoit un renouvellement des instances, y compris du Conseil d'administration, du Conseil scientifique, la désignation d'un nouveau président. Le président propose d'évoquer ce sujet au moment du point 4.

Enfin, le Président indique retirer des points de l'ordre du jour le point 5 « Délibération relative à la prise en charge des frais de restauration » en précisant qu'une discussion complémentaire est à mener sur la

pertinence ou non à présenter au Conseil d'administration cette prise en charge, qui concerne les personnels qui travaillent au sein de l'UMS.

**Cécile VIDAL** souhaite poser une question, mais pas sur les points évoqués. Elle voudrait savoir quelle est la situation du GED et les conditions de son ouverture, parce que ce qu'elle a entendu n'est pas très réjouissant.

**Jean-François BALAUDÉ, président** souhaitait évoquer ce point et remercie Mme VIDAL pour la question.

Le GED est encore en phase d'installation, d'emménagement, non pas de ses équipes mais principalement des collections. Les acheminements des volumes se poursuivent et vont se poursuivre encore sur un long temps.

Vers la fin du mois de novembre, nous aurons entre 200 000 et 300 000 volumes installés sur le million au total. Stéphanie Groudiev pourra préciser cela.

Il faut convenir du fait que cette installation prend beaucoup de temps.

Il fallait un nombre minimum de volumes installés en libre disposition des chercheurs pour que l'ouverture du GED ait un sens et réponde aux attentes des chercheurs. A trop reculer, toutefois, nous aurions provoqué une regrettable et compréhensible déception.

Le croisement entre les installations des collections, le bon cadre de travail et finalement l'impatience de faire bénéficier de cet équipement l'ensemble des chercheurs fait que nous avons une cible qui était novembre.

Le Président indique qu'après concertation avec Stéphanie Groudiev, il est décidé d'ouvrir le GED d'ici la fin novembre, Mais, parce que nous ne pouvons pas tout faire en même temps, que nous sommes encore en phase d'installation et que l'on observe un sous-effectif pour l'instant, le GED n'ouvrira pas tous les jours mais certains jours de la semaine.

Le Président ajoute que nous espérons pouvoir monter en régime au fur et à mesure, et évidemment le plus rapidement possible selon un rythme qui ne dépend pas seulement des équipes mais aussi d'autres facteurs (effectifs et moyens complémentaires...). Il faut pouvoir s'appuyer à la fois sur les personnels prévus dans l'organigramme-cible, sur les personnels qui vont permettre de poursuivre l'installation des collections et sur les personnels qui vont permettre les rangements des ouvrages, parce qu'une bibliothèque ne vit que si elle reste ordonnée et rangée au fur et à mesure. Les discussions se poursuivent en ce sens avec les membres et avec le ministère.

**Stéphanie GROUDIEV** précise qu'en termes de collection, nous avons rééquipé 200 000 titres. Ce sont des titres qui sont déjà en libre accès et qui peuvent être trouvés directement avec leur nouvel bot, auxquels il faut ajouter les titres des collections des arts culturels que nous déménageons et qui sont en libre accès sans rééquipement pour l'instant – il faudra évidemment faire ce travail par la suite. Cela nous permettra de proposer environ de 450 000 à 500 000 volumes en libre accès directement d'ici la fin de l'année. Cela nous oblige évidemment à maintenir un système mixte de communication en différé de ce qui est pour l'instant, soit pas encore déménagé, soit dans nos réserves en attente de rééquipement.

L'ouverture est donc prévue la semaine du 22 novembre. Dans un premier temps, nous transposons le GED hors les murs, dans les étages de consultation, avec les mêmes volumes horaires qu'aujourd'hui, donc une ouverture pour l'instant prévue les mardis et jeudis toute la journée. Cela permettra aux équipes de recherche, chercheuses et chercheurs du Campus, de pouvoir à la fois directement consulter les collections sur place, utiliser les espaces de consultation et salles de travail en groupe du GED, et en même temps de pouvoir faire des demandes pour la consultation des archives qui sont dans la réserve et des collections qui ne sont pas encore rééquipées et qui seront communiquées avec un différé de 24 heures comme aujourd'hui.

Effectivement, nous avons un point prévu avec les chefs d'établissement pour discuter, et ensuite discuter avec l'Etat, du problème de sous-effectif chronique dont a parlé le Président, qu'il faut évidemment pouvoir résoudre pour pouvoir ouvrir davantage.

**Jean-Pierre DUPORT** demande ce qu'il en est de l'inauguration...

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que les discussions se poursuivent sur cette question mais que l'inauguration du Campus et l'ouverture du GED sont décorrélées.

L'ouverture du GED pourrait certes être une occasion donnée de délivrer ce geste inaugural. En tout cas, le fait est que le Campus comme tel n'a pas eu, pour les raisons et circonstances que nous savons, d'inauguration en tant que telle.

Il n'est pas impossible qu'une date se dessine dans les prochaines semaines. Le Conseil d'administration en sera évidemment informé si cela se confirme.

**Cécile VIDAL** s'étonne d'une date d'inauguration d'un GED qui sera ouvert uniquement 2 jours par semaine, alors que depuis le départ il est promis une ouverture 24h/24 ... Mais, entre 24h/24 et 2 jours par semaine de 10h à 19h, il y a quand même un fossé énorme. Mme VIDAL indique que c'est une situation qui commence à devenir complètement intolérable pour les enseignants-chercheurs et pour les étudiants.

**Mme VIDAL** précise que cela fait 3 ans que dans son laboratoire il n'y a pas de personne dédiée pour les achats de livre. Cela fait 3 ans qu'ils n'ont pas acheté de livres. Comment travailler dans ces conditions ? C'est vraiment un problème énorme ! Elle s'étonne que cela n'ait pas été mis à l'ordre du jour comme une urgence.

**Stéphanie GROUDIEV** se dit étonnée de ce qui est affirmé sur les achats de documents.

**Cécile VIDAL** précise que tous les laboratoires n'ont pas cette possibilité.

**Stéphanie GROUDIEV** a du mal à comprendre, parce qu'a priori, les équipes sont en ordre de marche sur les achats de documents et précise qu'il y a des comités d'acquisition actuellement avec les représentants qui ont été désignés par les établissements. Donc, normalement, il n'y a aucune équipe de recherche qui n'est pas couverte.

**Cécile VIDAL** précise qu'ils peuvent demander des livres à titre individuel, mais ne peuvent pas avoir une politique à l'échelle de leur laboratoire...

**Francine FILOCHE** demande si le retard d'ouverture du GED est lié au tirage des câbles.

**Jean-François BALAUDÉ, président** répond par la négative. Le tirage de câbles n'a pas d'impact sur le calendrier évoqué. Il est certain que l'essentiel du problème porte sur les effectifs.

Face à cette situation, des alternatives se présentent. Soit, nous différons l'ouverture pour que, lorsque nous ouvrirons, il le soit plus largement. Soit, nous commençons à l'ouvrir, parce que nous avons les moyens de l'ouvrir un nombre d'heures limité par semaine, de telle sorte que l'ensemble des chercheurs puissent commencer à bénéficier de la ressource. C'est plutôt cette option qui paraît préférable, tout bien pesé.

Le choix est donc de commencer à l'ouvrir, mais il faut souhaiter que l'ouverture deux jours par semaine ne le soit que très temporairement.

**Cécile VIDAL** indique que c'est mieux que rien, mais le fait même qu'on ne puisse pas donner une date d'ouverture normalisée du GED est incroyable.

**Patrick SIMON** indique que cela fait 5 ans qu'on parle des problèmes d'effectifs au GED. Ce n'est pas comme si on découvrait la situation, là, il y a 2 semaines et qu'on s'inquiète de savoir comment on va réussir à faire tout ce transfert de documents. C'est une opération qui est programmée depuis des années. L'addition de ratés qui nous amène à cette situation qui est très préjudiciable est difficile à comprendre.

On entend que vous n'en pouvez faire davantage mais... Il serait bien de pouvoir un peu plus, parce que cela ne va pas. Cela va d'autant moins qu'aujourd'hui des étudiants arrivent mais n'ont pas d'espace de travail sur le Campus. C'est le GED, l'espace de travail. Donc, ouvrir pendant 2 jours par semaine...

Il y a deux questions et il faudrait peut-être essayer de les déconnecter : doter les rayonnages des volumes qui sont stockés ailleurs, mais aussi ouvrir des espaces de travail, c'est-à-dire des sièges où peuvent s'asseoir des personnes. Or, là, ce n'est pas effectué. Il faut pouvoir ouvrir 5 jours par semaine dès maintenant.

Dans un CA, nous avons parlé de l'embauche de CDD. Nous avons voté pour cela. Que s'est-il passé du côté de cette politique de main d'œuvre au niveau du GED ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que les CDD ont été recrutés et il rappelle les discussions accrochées avec notre contrôleur budgétaire qui soulignait fortement le fait qu'utiliser le fonds de roulement pour recruter 30 CDD était très peu 'orthodoxe'. C'est toutefois ce que nous a encouragé à faire le ministère, dès lors que notre fonds de roulement le permettait.

Il a aussi été dit à ce moment-là que si l'utilisation exceptionnelle du fonds de roulement à cette fin se faisait cette année, elle resterait « exceptionnelle ». Nous ne pourrions pas utiliser – si tant est que nous en ayons les ressources, ce que je ne sais pas dire à ce moment précis – le fonds de roulement l'an prochain de la même façon pour recruter à nouveau des CDD.

La question se pose toutefois de savoir de quelle manière nous pouvons poursuivre l'installation des collections et avec quel soutien. Nous avons évoqué ce point avec le ministère et la région, et nous interrogeons sur le recours éventuel à des emplois étudiants, pour nous permettre d'appuyer ce travail.

Enfin, la question des installations de collection est une chose, la question des personnels pérennes, ayant vocation à compléter les effectifs du GED, en est une autre. Nous avons une cible à plus de 100 et nous sommes aujourd'hui à 65, et peut-être 70 dans quelque temps. Nous sommes donc très en-deçà.

Des engagements, qui avaient été pris par les établissements il y a 10 ans ont été revus, parce que les établissements ont leurs contraintes. Il n'y a aucun doute que beaucoup d'efforts ont été faits pour faire aussi bien que possible avec les contraintes qui pèsent sur chacun des établissements. Jusqu'à présent, le ministère a considéré que l'essentiel de l'effort – sinon l'effort exclusif – pour cette centaine d'ETP devait venir des membres. Nous arrivons d'une certaine manière aux limites de l'exercice.

En tout cas, dès lors que nous sommes en-deçà de la cible des 100, et compte tenu de la taille de l'équipement, il est aisé de convenir qu'il ne suffit pas d'ouvrir les portes du GED pour considérer que chaque chercheur peut, à tous les étages, évoluer sans difficulté, et avec tous les services attendus.

**Stéphanie GROUDIEV** souhaite ajouter pour clarifier la question des étudiants, qu'à partir du moment où les étages seront ouverts, nous allons redonner à la salle du rez-de-chaussée qu'on appelle open space sa vocation d'une salle ouverte pour le travail des étudiants toute la journée, donc du lundi au vendredi, probablement de 9h à 19h. C'est un espace de travail libre qui n'a pas de collection. Néanmoins, il y a du Wi-Fi, des prises électriques. Une centaine de personnes pourront s'installer tous les jours de la semaine pour travailler.

Pour répondre à cette question des étudiants, nous savons très bien qu'il y a un besoin d'espace, indépendamment du besoin d'accès aux collections. Compte tenu des travaux qu'il reste à faire, à la fois pour les collections et pour la fin du chantier, nous ne pouvons pas ouvrir en autonomie les espaces des étages pour l'instant. Mais cet espace du rez-de-chaussée dès le 23 novembre sera ouvert tous les jours.

**Jean-François BALAUDÉ, président** complète l'information sur les espaces ouverts aux étudiants. M. Thierry Bégué, le nouveau directeur du CROUS de Paris, a confirmé que les espaces de restauration du CROUS devenaient un espace de travail ouvert aux étudiants en dehors des temps de restauration. C'est une ressource intéressante et agréable de travail.

**Jean-Michel VERDIER** indique comprendre les remarques qui ont été formulées par les deux collègues concernant l'ouverture du GED 2 jours par semaine. Lui-même trouve que cela va nuire globalement à l'image du GED, mais il croit qu'il n'y a pas moyen de faire autrement pour le moment. Il aurait plutôt privilégié une ouverture tous les jours, mais peut-être avec un peu moins d'amplitude horaire, en tout cas au début. Il indique ne pas savoir si cette solution pourrait être retenue.

Il souligne qu'en tout cas tous les établissements ont fait un effort maximum pour mettre à disposition du personnel et qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu. Ils ne peuvent aller au-delà, parce qu'ils ne peuvent pas tout mutualiser et donner tous leurs postes ; il faut que les établissements fonctionnent aussi.

Il croit que la seule solution maintenant est de se retourner vers le ministère, étant donné que chacun a fait le maximum, en disant « Voilà la cible est à 106 personnes. On est 80 ». Il faut ensemble avec Jean-François Balaudé et les présidents et directeurs d'établissement rencontrer le ministère, en lui expliquant que la situation ne peut pas durer comme cela.

Le risque est que cela échoue complètement, simplement parce que nous n'avons pas suffisamment de personnels. Ce serait une image détestable pour le Campus Condorcet, et en plus les collègues ne pourraient pas travailler dans des conditions correctes. Nous sommes face à un vrai problème, et il faut que le ministère nous aide.

M. VERDIER se rappelle que la Cour des Comptes disait « Il faut mutualiser ». C'est facile du côté de la Cour des Comptes de mutualiser mais quand on ne dispose pas de marge, on ne peut plus mutualiser !

**Patrick SIMON** voudrait ajouter une chose en réaction à ce qu'a dit Stéphanie Groudiev. Nous accueillons un nombre important d'étudiants en master sur ce Campus. Il semblerait que le GED ne considère pas que les étudiants de master soient accueillis autrement que par la salle du rez-de-chaussée de 100 places...

**Stéphanie GROUDIEV.** Si.

**Patrick SIMON** s'interroge. - Ils pourront monter dans les étages ?



**Stéphanie GROUDIEV** confirme, et souligne qu'il est bien prévu qu'ils puissent accéder aux étages (la question des cartes d'accès est en passe d'être réglée).

**Patrick SIMON** indique que c'est ce qu'il est urgent de pouvoir faire. On les a tous déplacés des campus centraux, où ils avaient un écosystème de travail disponible, et ils se retrouvent ici où ils ont au mieux la cafétéria du CROUS et éventuellement la brasserie d'à côté pour aller travailler. Ce n'est pas jouable. Ils sont tous arrivés, là.

**Jean-François BALAUDÉ, président** insiste à son tour sur le fait qu'ils ont bien vocation à accéder aux étages supérieurs du GED.

**Patrick SIMON** se dit être rassuré et demande si dès le 23 novembre les accès seront aussi sur les étages ou uniquement la salle du rez-de-chaussée ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que le 23 correspond à l'ouverture du bâtiment entier, d'où les difficultés évoquées précédemment.

**Stéphanie GROUDIEV** ajoute que le 23 novembre correspond à l'ouverture des étages deux jours par semaine et la salle du rez-de-chaussée tous les jours.

**Patrick SIMON.**- Les étages seront accessibles aux étudiants en master ?

**Stéphanie GROUDIEV.**- Tout à fait, à partir du 23.

**Jean-François BALAUDÉ, président** ajoute que l'ouverture du Grand Equipement Documentaire est au sens plein et entier du terme, c'est-à-dire l'ensemble des étages, d'où les questions qui se posent d'encadrement et de capacité à ouvrir pour permettre un travail dans des bonnes conditions pour tout le monde.

**Francine FILOCHE** demande : Y compris toutes les salles du GED ?

**Stéphanie GROUDIEV.**- Oui, tout à fait, avec un travail complémentaire. Il est possible que tous les systèmes de réservation ne soient pas complètement effectifs, mais nous aurons des solutions provisoires. Mais, évidemment, toutes les salles seront ouvertes.

**Patrick SIMON** a une question sur le programme immobilier, en particulier sur l'emplacement de l'EPHE. Il souhaite savoir s'il y a du nouveau sur ce sujet.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- La question est plutôt de savoir ce que seront les caractéristiques intégrées dans le bâtiment. L'on n'a pas encore statué sur l'emplacement...

**Jean-Michel VERDIER** précise qu'il n'y a pas de plan encore mais l'intervention d'un programmiste et que rien ne peut encore être dit pour le moment.

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que la question de l'emplacement viendra en son temps.

**Christophe PROCHASSON** ajoute que les membres, pour que cela figure bien au procès-verbal du Conseil d'administration, ont reçu un certain nombre de collègues désireux de maintenir une qualité environnementale au Campus.

M. PROCHASSON indique qu'il leur a été répondu favorablement et que les membres s'engageaient à rédiger un texte signé par tous les chefs d'établissement pour attirer l'attention des tutelles sur ce point.

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que c'est une rencontre qui a eu lieu il y a peu de temps et qui jette les bases d'un dialogue régulier que nous nous engageons à avoir sur ces questions et sur ces enjeux.

Le président propose de passer aux points en délibération.

## **2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2021**

**Jean-François BALAUDÉ, président** soumet le compte rendu du 20 avril 2021.

Il est approuvé moins 2 abstentions.

**Le compte rendu de la séance du 20 avril 2021 est adopté à la majorité.**

## **3. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 22 juin 2021**



**Jean-Pierre DUPORT** souhaite faire une observation de détail à la page 6 sur son intervention sur la récupération du produit de la vente de l'EHESS... A la dernière ligne, il propose d'écrire « Il serait anormal et injuste de ne pas donner au Campus... ». Il ajoute être d'accord pour l'approuver.

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que la modification est prise en compte. La nouvelle formulation sera : « Il serait anormal et injuste de ne pas donner au Campus la totalité de la cession du 54 ».

**Christine NEAU-LEDUC** souhaite modifier au quatrième paragraphe en haut de la page 16 une formule rapportant son propos, en substituant le mot question par demande.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Cela est bien noté : « Elle souhaite que cette demande soit relayée ».

Avec ces modifications, le Président soumet à l'approbation le PV du CA du 22 juin.

Il est approuvé moins une abstention.

**Le compte rendu de la séance du 22 juin 2021 est adopté à la majorité.**

#### 4. Délibération relative au Règlement intérieur du Campus

**Jean-François BALAUDÉ, président** rappelle qu'il convenait que le décret statutaire soit paru pour que le règlement intérieur puisse officiellement être soumis au Conseil d'administration.

Le Règlement intérieur n'est modifié que sur les parties qui sont impliquées par le contenu du décret.

Au-delà de l'article 10 du Règlement intérieur, figure une série d'autres articles qui sont susceptibles d'évoluer, d'être retravaillés. Il pourra y avoir bien sûr, et il y en aura certainement, une réflexion sur ces articles et les dispositions qui sont actuellement prévus dans le Règlement intérieur, mais cela viendra en son temps, après un temps de consultation, de concertation et de réflexion.

L'urgence qui s'imposait était donc d'ajuster le Règlement intérieur, pour que nous puissions avoir un Règlement intérieur permettant de mettre en application le décret. C'est dans cet objectif qu'il a été retravaillé, et soumis au Comité technique qui l'a approuvé, et *in fine* soumis au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration en section 1 comprend désormais un représentant de chacun des ministres de tutelle de l'établissement, ce qui est nouveau et qui est mentionné.

En revanche, le Conseil d'administration, outre les deux représentants des ministères, se voit un peu modifié dans sa constitution, puisqu'il est aujourd'hui fixé qu'il y a 5 collègues, et non plus 4, dont :

- un collègue des professeurs des universités et assimilés.
- un collègue des autres enseignants-chercheurs, chercheurs et assimilés.

Nous avons deux collègues là où il n'y en avait qu'un, avec :

- un collègue des autres personnels, exerçant leurs fonctions dans l'établissement public, y compris les agents non titulaires, qui élit deux représentants. Donc, il y a deux représentants des personnels de l'établissement public.
- un collègue des autres personnels, exerçant leurs fonctions dans des établissements membres, y compris les agents non titulaires, qui élit deux représentants. Donc, il y a deux représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans les établissements membres.

Cette distinction nouvelle fait passer de 4 à 5 collègues.

- un collègue des étudiants qui n'est pas modifié.

Il en résulte 5 collègues, et chacun a 3 grands électeurs par membre, à l'exception du collègue des autres personnels exerçant leurs fonctions dans l'établissement public, qui sera constitué de l'ensemble des agents, également considérés comme grands électeurs. C'est une demande qui a été exprimée par notre Comité technique et qui a été intégrée dans le Règlement intérieur. Il est précisé que lorsque dans la catégorie de personnes concernées par le collège est absent un membre de l'établissement, ce membre n'a pas à désigner de grand électeur pour ce collège, bien évidemment.

A l'article 4, le règlement intérieur s'ajuste à ce que le décret prévoit : désignation des personnalités qualifiées  
- les 8 personnalités qualifiées doivent être paritaires entre hommes et femmes. Elles sont désignées par

arrêté conjoint des ministres des tutelles de notre établissement, comme il est désormais prévu. Cela est indiqué.

Sur le Conseil scientifique, sa composition reste inchangée en nombre. Nous avons introduit dans le Règlement intérieur une formule concernant la représentation des établissements ou des organismes membres. « Le Conseil scientifique comprend au maximum 40 membres, les représentants de chacun des établissements ou organismes membres »... « Les représentants sont désignés librement par les établissements ou organismes membres qui privilégient les agents exerçant leurs fonctions sur le Campus Condorcet. Ils en informent par écrit la présidence de l'établissement ». Cette formule répond à des préoccupations qui s'étaient exprimées à divers niveaux et recommande, même si cela ne peut pas être dans le décret, qu'il y ait un choix préférentiel fait par les établissements ou organismes d'agents exerçant leurs fonctions sur le Campus.

L'article 10 concerne la nomination du président. Il y a une différence importante, puisque nous nous calquons sur le décret qui indique que le président de l'établissement public est nommé par décret sur le rapport du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche parmi les membres du Conseil d'administration sur proposition de celui-ci à l'issue d'un vote à majorité absolue pour un mandat de 4 ans. Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. C'est une autre évolution notable induite par le décret.

Le Président évoque le point 5 pour lequel est apparue une proposition d'ajustement lors d'échanges avec le contrôle de légalité : il était initialement écrit au quatrième alinéa « Les séances du Conseil d'administration ne pouvant être tenues physiquement le seront par conférence audiovisuelle ou visioconférence ». Le Président propose en séance, à la lumière des échanges récents avec le rectorat, et sous son contrôle, une phrase plus précise qui consolide la disposition et qui serait la suivante : « Les séances du Conseil d'administration ne pouvant se tenir en présentiel le seront par les moyens prévus dans l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ». Cela nous arrime aux textes administratifs qui prévoient le cadre et les conditions du recours à l'audiovisuel ou à la visioconférence. En réalité, il n'y a pas de grandes différences, si ce n'est une plus grande précision souhaitée par le rectorat concernant cette disposition. Elle consolide simplement le point.

La modification du Règlement intérieur permettra, dès lors qu'il sera adopté de procéder aux élections des représentants qui siégeront dans le futur Conseil d'administration.

Le Président indique qu'il était prévu initialement que le décret paraisse dès le mois de juin, ou un peu plus tard. Il est paru au mois d'octobre. Cela a entraîné un certain décalage entre l'article de la loi LPR et le décret sur les dates d'effet.

L'article de la loi indique « le 31 décembre 2021 au plus tard ». Le décret indique qu'il entre en vigueur le premier du mois suivant sa publication, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> novembre et que le président de l'établissement a la responsabilité d'organiser les élections dans les 4 mois qui suivent l'entrée en vigueur du décret.

D'un côté, nous avons la loi qui indique le « 31 décembre 2021 », de l'autre côté le décret dit « rentre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre et donne 4 mois au président pour organiser les élections », ce qui nous place fin février. Nous avons consulté le ministère pour savoir quelle était la date de référence à prendre en considération.

La règle retenue est que celle fixée par la loi prévaut. Nous nous calons donc sur la date du 31 décembre.

Cela veut dire que nous devons organiser les élections des représentants au Conseil d'administration d'ici la fin décembre. Il n'y a pas beaucoup de solutions, cela a été évoqué en bureau. L'hypothèse de calendrier retenue, après beaucoup de réflexions et également échanges au sein du Comité technique de l'EPCC est celle qui va être présentée.

Le Règlement intérieur adopté à l'issue du CA peut lui-même entrer en vigueur en même temps que le décret entre en vigueur. Le 2 novembre, nous avons un décret en vigueur et un Règlement intérieur, avec une délibération immédiatement exécutoire. Nous en avons parlé avec le rectorat et ce point ne fait pas sujet. Nous avons donc les instruments pour lancer le processus électoral.

Nous annonçons par avance, et nous proposons de communiquer par avance pour la bonne information de tous au sein de l'EPCC et au sein des membres que les remontées des établissements des listes des grands électeurs devront nous parvenir d'ici le 30 novembre. Nous allons faire des appels à candidatures pour les élections au CA qui devront nous être parvenues au plus tard le 30 novembre. Ce faisant, nous disposerons du délai permettant de tenir les élections le 16 décembre.

Cela nous permettra de disposer des élus au Conseil d'administration avant la fin de l'année.

Après c'est la suite de la discussion avec le ministère qui nous permettra d'affiner les choses, d'avoir le complément des membres du Conseil d'administration, permettant d'avoir un nouveau Conseil d'administration complet qui, vraisemblablement, sera réuni en janvier. Donc, c'est ce Conseil d'administration qui proposera le nom d'un président qui sera soumis au ministère. De la sorte, nous réinscrivons le Règlement intérieur, sa lettre, son cadre, dans le bon contexte.

Pour achever, cela veut dire que l'actuel Conseil d'administration se réunira encore une fois le 30 novembre dans cette configuration, notamment pour examiner et voter le budget initial. Et, très probablement, le Conseil d'administration qui se réunira ensuite sera le nouveau Conseil d'administration.

**Patrick SIMON** remercie pour toutes ces précisions. Il indique que sur le règlement intérieur, pour les élections, il est dommage de ne pas avoir saisi l'occasion de changer les modalités d'élection des représentants, de sortir du système des grands électeurs pour passer à un scrutin, comme appliqué pour le personnel de l'EPCC et qui semble une bonne solution, avec l'ensemble des membres des établissements qui votent pour leurs représentants. Ce n'est pas fait, mais c'est dommage, parce que ce système des grands électeurs est un peu compliqué et pas très démocratique. Cela floute quand même beaucoup le processus.

Là, on a parlé des représentants, mais le renouvellement du Conseil concerne tout le monde. Après, il faudra aussi que les tutelles nomment les personnalités qualifiées ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.** Oui, tout à fait. Il faut effectivement, outre les membres élus, que les représentants des établissements membres, personnalités qualifiées, représentants des collectivités, soient désignés ou redésignés dans le cadre du nouveau Conseil d'administration.

**Patrick SIMON.** - Plus la nomination du président.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** - Oui, avec un processus en deux temps : une proposition du Conseil d'administration et – c'est la nouveauté – une désignation par décret du président à la suite de cette proposition du CA.

Y a-t-il d'autres questions, des demandes ou observations ?

**Philippe GERVAIS-LAMBONY.** - Pour être clair, là, nous allons être amenés à nous exprimer sur le Règlement intérieur, pas sur le calendrier des élections ?.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** - En effet, le calendrier relève d'une décision du chef d'établissement, prise en concertation avec le bureau.

**Philippe GERVAIS-LAMBONY.** - Un point sur le Règlement intérieur, et sur la composition du Conseil scientifique... L'incitation à avoir des représentants qui sont sur le Campus pour Nanterre a évidemment un côté un peu paradoxal puisqu'à part le président en fonction du Campus, il n'y a pas d'autres personnels. S'agissant du Conseil scientifique, pourquoi cette incitation si forte à ce qu'il s'agisse de chercheurs sur le Campus ? Il précise ne pas connaître l'historique de cet article, mais ajoute que si c'est pour discuter de questions scientifiques, il ne voit pas exactement le sens.

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique être conscient du fait que les situations sont différentes selon les membres, avec notamment le cas de Nanterre. C'est la raison pour laquelle l'on ne pouvait aller plus loin que cette formule qui d'abord ne contraint aucun membre et qui donne la simple indication d'une préconisation qui peut ne pas être satisfaite dans certains cas.

Pour aller plus loin, pour quelle raison avons-nous cette recommandation ? Le Conseil scientifique lui-même, plusieurs équipes de recherche installées sur le Campus notamment et certains chefs d'établissement étaient soucieux de faire en sorte que le Conseil scientifique soit composé de personnes qui soient en bonne prise ou même en forte prise avec les équipes du Campus et avec la vie quotidienne et la vie scientifique du Campus.

Cette recommandation ne pouvait être dans le décret, a estimé le ministère ; nous l'indiquons par conséquent dans le règlement intérieur.

**Jean-Michel VERDIER** souhaite une précision sur la composition du Conseil scientifique, puisque les établissements doivent désigner des représentants : il n'est pas précisé si ce sont obligatoirement des enseignants-chercheurs.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** - Ce n'est pas précisé dans le décret, donc il était difficile d'introduire une telle précision.

**Jean-Michel VERDIER.**- Donc, cela peut être un PRAG par exemple ou quelqu'un d'autre au Conseil scientifique ? M. VERDIER souhaiterait en être sûr...

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- rappelle que ce n'est pas stipulé comme tel. Il aurait été sans doute attaquant ou critiquable de préciser, là où le décret ne précise pas.

**Jean-Michel VERDIER.**- Au Conseil scientifique, généralement ce sont des enseignants-chercheurs.

**Patrick SIMON.**- indique s'être fait la réflexion et s'être dit que cela laissait les responsables d'établissement libres de décider qui serait nommé à ce Conseil scientifique. On fait l'hypothèse qu'ils vont choisir des personnes qui ont des compétences scientifiques, mais ce n'est pas marqué dedans.

Disons que l'origine de la discussion sur le Conseil scientifique est aussi que ses prérogatives pouvaient évoluer dans le temps, surtout maintenant que les activités se développent sur le Campus. Il sera peut-être amené à gérer, si on a un PIA un peu conséquent. Bref, il va avoir probablement un rôle plus actif, pas seulement d'initiative comme c'était le cas auparavant, mais plus de gestion scientifique au sens lourd du terme. Du coup, les profils des membres de ce Conseil scientifique deviennent plus stratégiques encore qu'ils ne l'étaient auparavant. Donc, border un peu n'est pas inutile.

Premièrement, la clause d'avoir une activité sur le Campus permet d'éviter des discussions hors sol. Deuxièmement, il serait bien que ce soit des personnes dotées d'une certaine légitimité scientifique pour se prononcer sur des sujets qui incluraient ces compétences. On peut espérer que tout le monde l'entende comme cela... Et peut-être pas trop d'émérites non plus d'ailleurs.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** Indique que c'est une réflexion à adresser à l'ensemble des chefs d'établissement. Sans doute y a-t-il un vrai enjeu, et de plus en plus, à avoir un Conseil scientifique mobilisé et capable de répondre à des sollicitations qui vont certainement dans l'avenir être un peu plus substantielles, un peu plus denses que ce n'était le cas jusque-là. Nous avons eu des échanges et des réflexions sur le sujet au moment où nous montions le projet PIA.

Là encore, sous le contrôle des collègues chefs d'établissement, c'est quelque chose que chacun a bien à l'esprit. Le conseil scientifique a vocation à constituer un point d'appui pour le développement des coopérations.

Le Président indique ne pas avoir fait de points spécifiques sur le Conseil scientifique en introduction, mais précise que le Conseil scientifique continue à travailler et est de plus en plus attentif et soucieux de conduire ce dialogue avec les équipes de recherche. Le Président se félicite de cette mobilisation du Conseil scientifique, et souligne que Barbara CASSIN est venue au contact des équipes. Elle a tiré profit des rencontres que nous provoquions au moment de l'élaboration du projet Excellence pour faire en sorte que le Conseil scientifique soit mieux connu, soit plus à l'écoute et mieux en prise avec les réalités scientifiques.

Bref, le futur Conseil scientifique doit poursuivre dans cette direction, et plus encore. Et il devra certainement être constitué de personnes prêtes à un fort engagement en faveur du Campus.

**Christine NEAU-LEDUC.**- demande s'il y a des informations sur la procédure de désignation des personnalités qualifiées par le ministère ? Y a-t-il une procédure, des délais ? A-t-on des informations ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Pour le Conseil d'administration ?

**Christine NEAU-LEDUC.**- Oui.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Non, mais effectivement cela fait partie des questions sur lesquelles il faut caler les choses. Il faudra, pour avoir un Conseil d'administration complet, avoir aussi les personnalités qualifiées. Nous devons avoir à cet égard la question des délais à respecter à l'esprit. Pour ce qui dépend seulement de nous, c'est-à-dire les élections au CA des élus, nous maîtrisons le calendrier : la proposition est d'avoir au 30 novembre les candidatures et de faire le 16 décembre les élections.

Pour les personnalités qualifiées, c'est le ministère qui les désigne. Nous avons commencé à l'évoquer en bureau. Si, comme il est souhaitable et comme cela a été commencé à être discuté, les chefs d'établissement doivent être force de proposition pour la désignation de ces personnalités qualifiées, dans la continuité de ce qui était jusque-là leur prérogative, il faudra qu'à un moment, pas trop éloigné, nous puissions soumettre au ministère une liste de personnalités qualifiées. Au moment où la décision devra être prise, il faudra que le ministère dispose des propositions du bureau. Le ministère devra également désigner deux représentants au sein du Conseil d'administration, comme cela est désormais prévu par le décret.

Ayant communiqué des propositions de personnalités qualifiées courant décembre, nous serons en cohérence avec le calendrier que nous prévoyons, d'élection des élus au futur CA d'ici la fin décembre. Dans ce cas-là, nous aurons fait notre part du travail, même si cette part est désormais officielle puisque ce sont des propositions de personnalités qualifiées qu'il revient au ministère de valider.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Je signale que Michelle BUBENICEK donne pouvoir à Jean-Michel VERDIER à partir de 11h30.

Y a-t-il d'autres questions sur le Règlement intérieur ? S'il n'y en a pas, je propose de le soumettre à votre approbation. La liste des pouvoirs pour l'instant n'est pas changée, puisque le pouvoir de Michelle prendra effet à 11h30.

Concernant le Règlement intérieur modifié comme il a été décrit pour se mettre en adéquation avec le nouveau décret statutaire, le Président appelle aux votes.

Le Règlement intérieur du Campus est adopté avec 4 abstentions.

#### **5. Délibération relative à la prise en charge des frais de restauration**

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Le point 5 est retiré.

#### **6. Délibération relative à la modification de l'avenant n°2 du contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016**

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que cet avenant n°2 au contrat de partenariat public-privé, qui avait été signé en 2016 entre l'EPCC et la société Serendicité, est légèrement amendé de telle manière qu'il permet de clore définitivement un sujet qui remonte à 2019, l'année de livraison des bâtiments et d'ouverture du Campus.

L'avenant n°2 avait pour vocation de définir les modalités de calcul du décalage entre la date contractuelle de mise à disposition des ouvrages, en fonction du nombre de jours de cause légitime de retard. Il avait été validé précédemment par le CA. Il avait aussi vocation à confirmer des fiches modificatives qui avaient été validées en période de construction, tel que cela est prévu par le contrat de partenariat. Cela a déjà été délibéré le 3 décembre 2019 lors d'une délibération par laquelle à l'unanimité des votants, le Conseil d'administration a approuvé cette signature de l'avenant n°2 au contrat de partenariat.

Cette question resurgit, car depuis lors, Serendicité n'avait pas signé l'avenant n°2. Il était nécessaire de caler définitivement l'accord sur ces jours de pénalités et d'avoir une garantie définie entre les parties pour faire en sorte de tourner la page définitivement.

En effet, nous avons calé, en vertu de l'article du contrat 29.3, des pénalités de retard qui ont bel et bien été payées par Serendicité au Campus en 2019, à la suite d'un courrier de l'EPCC, à hauteur de 1 121 000 €. C'était la régularisation pour retard fautif versée par Serendicité. Cela figure dans les comptes de tiers de l'EPCC depuis cette date, et a été évoqué et présenté à plusieurs reprises ici même.

Nous avons désormais cet avenant légèrement modifié qui vient nous fournir le support juridique pour définitivement intégrer ce titre émis sans contestation et sans plus aucune discussion à l'avenir. Voilà pourquoi nous avons rajouté un article 5 dans l'avenant modifié qui ne figurait pas dans le premier avenant voté en 2019, intitulé « Application des pénalités de retard au titre de l'article 29 du contrat. Compte tenu de nombre de jours de cause légitime de retard, de la signature du PV, de la mise à disposition le 26 août 2019, l'EPCC a décidé d'appliquer en vertu de l'article 29.3 du contrat à titre libératoire forfaitaire et global des pénalités de retard à hauteur de 1 121 270,41 €, qui ont été payées par le titulaire à l'EPCC par un virement bancaire réceptionné le 24 décembre 2019 par le comptable public assignataire ».

C'était là-dessus qu'il fallait s'accorder, et nous nous sommes accordés avec Serendicité : « Par conséquent, l'EPCC renonce définitivement et irrévocablement à toute autre demande, compensation, précompte, appel de la garantie de l'article 31, émission de titres de recette, et à toute action y compris judiciaire au titre du retard, dans la mise à disposition et les conditions et date du procès-verbal de mise à disposition. En contrepartie, le titulaire renonce définitivement et irrévocablement à toute demande ou réclamation au titre des causes légitimes de retard et des conséquences financières du retard ». Point final de cet article 5.

Cela garantit les deux parties et nous permet de solder définitivement ce compte. Serendicité avait de fait versé ces 1 121 000 € en 2019, mais espérait bien en récupérer une partie, en contestant le calcul. Nous avons tenu bon, et fait valoir que cela aurait pu être même plus lourd, puisque nous avons compté en jours ouvrables et non pas en jours calendaires. Il a fallu des mois pour faire entendre à Serendicité qu'en réalité dans l'affaire, l'accord qui avait été passé en 2019, qui avait été présenté en CA et approuvé par le Conseil d'administration ne lui était pas si défavorable. Serendicité a donc désormais admis que les 1 121 000 € pour cause légitime de retard étaient définitivement acquis par l'établissement public.

Il est ainsi demandé au Conseil d'administration aujourd'hui de valider cet avenant n°2, qui est le même que celui de 2019, modulo cet article 5 qui couvre encore une fois les deux parties.

**Zeno BERNHARD** se souvient qu'au début 2021, avait été mentionnée la négociation avec Serendicité sur de nouvelles pénalités à cause de nouveaux retards. Il demande si le complément a été annulé avec l'avenant et si l'EPCC renonce définitivement aux demandes mentionnées il y a quelques mois ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** remercie de cette question pertinente. Elle permet de préciser que non, nous n'y renonçons pas.

Il y a en effet plusieurs types de pénalités. Le point présent solde une vieille histoire, qui est la pénalité pour le retard de livraison.

Ensuite, nous avons des pénalités de deux autres types, qui sont liées aux levées de réserve, qui sont toujours en cours de discussion. Il y a par ailleurs une autre catégorie de pénalités qui est sur la table, dont nous discutons et dont nous allons discuter pas plus tard qu'après-demain avec Serendicité, celles qui relèvent de l'exploitation.

Nous soldons le premier type de pénalités, le retard de livraison en somme, mais nous n'avons pas soldé ce faisant la question des pénalités liées à la levée de réserve ou liées à l'exploitation ; c'est toujours en discussion.

**Francine FILOCHE** indique que M. Bonnissseau avait indiqué qu'il y avait encore une cinquantaine de fiches en souffrance... Elle se demande combien il reste à traiter de fiches modificatives. Est-ce qu'un décompte pourrait être fait pour l'apprécier ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que les fiches qui figurent dans la délibération étaient identifiées.

**Nathalie MAYET** précise que celles qui figurent dans l'avenant n°2 sont celles identifiées pour l'opération. Après, il y a d'autres fiches modificatives, dont certaines vont être présentées ce matin, et d'autres seront à venir effectivement puisqu'à chaque modification du contrat, nous devons solliciter la signature et le passage en délibération pour acter la fiche modificative présentée.

**Francine FILOCHE** demande s'il y en a de nouvelles qui enrichissent le lot ou si cela se réduit ?

**Nathalie MAYET.**- Pas pour l'avenant n°2.

**Francine FILOCHE.**- Non, j'entends, mais à venir ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.** Indique qu'il y en a quelques-unes qui figurent ce matin à l'ordre du jour du Conseil. D'une certaine manière, c'est un peu la vie du partenariat, d'où la discussion engagée à ce moment-là avec Serendicité en fonction des besoins ou des éléments de modification qui apparaissent nécessaires et qui font émerger de nouvelles fiches modificatives.

Nous n'avons pas un goût immodéré pour la multiplication des entités, mais nous pouvons avoir un intérêt, qui ressort de l'usage ou des besoins, à opérer des modifications. Cela se passe d'ailleurs bien avec Serendicité. Donc, difficile de dire, mais il y en aura certainement d'autres à l'avenir.

**Francine FILOCHE.**- Sur l'exploitation, notamment.

**Nathalie MAYET.**- Oui, sur l'exploitation. C'est l'usage, en fait.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Pour faire que le cadre ne soit pas trop figé ou trop contraignant. En même temps, il nous garantit. Il faut le faire évoluer à bon escient mais, clairement, nous nous efforçons d'être à l'écoute des besoins des usages tels qu'ils s'expriment.

Nous en aurons une illustration avec un certain nombre des points qui sont présentés tout de suite après.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions concernant ce point n°6 ? S'il n'y en a pas, le Président propose de mettre aux voix.

Une abstention est exprimée (1 voix).

**La délibération relative à la modification de l'avenant n°2 du contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016 est adoptée à la majorité.**

Jean-Pierre DUPORT confie son pouvoir au Président.

#### **7. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet les modalités de gestion du Faculty Club et de l'offre de services associée**

**Jean-François BALAUDÉ, président** souligne que nous sommes exactement dans le cas d'une adaptation, en l'occurrence le cadre de gestion du Faculty Club, permettant de répondre à un besoin, une préoccupation qui est la nôtre : que le Faculty Club, situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Maison des Chercheurs, puisse être plus largement ouvert afin de répondre aux besoins qui peuvent être ceux des résidents séjournant dans la Maison des Chercheurs, mais aussi de l'ensemble des résidents du Campus Condorcet.

Pour l'essentiel, la modification consiste à étendre les horaires d'ouverture du Faculty Club, sous la responsabilité de l'exploitant. Au départ, contractuellement, il était prévu que les horaires de présence soient les suivants : du lundi au samedi, 7h-10h et 18h-21h, avec une fermeture les dimanches et jours fériés.

Nous avons demandé à l'exploitant de faire un effort pour permettre une ouverture en continu de 7h à 21h, de sorte que cet espace soit vraiment bien identifié et utilisé autant que souhaité par les résidents du Campus.

Il faut à cet égard remercier le partenaire de faire cet effort qui a un coût aussi, sans contrepartie, je le précise, pour permettre une exploitation à un bon niveau.

**Christophe PROCHASSON.**- invite toutes et tous à fréquenter le Faculty Club. Il voudrait en effet souligner la qualité du personnel et la gentillesse des personnes qui sont là. Il demande en outre si c'est bien « sans contrepartie », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'impact financier pour cette extension ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Oui c'est sans contrepartie, et même si cela leur coûte au départ, la fréquentation croissante sera progressivement à leur bénéfice. Le Président incite en tout cas les uns et les autres à profiter du Faculty Club, qui est un cadre plaisant permettant des échanges informels autour d'un verre, comme on peut le faire dans un café. Dans notre esprit, cette ouverture en continu doit favoriser cela.

**Francine FILOCHE.**- rejoint M. PROCHASSON. Effectivement, c'est un endroit très agréable, seulement il y a peu de signalétique. Depuis le Cours, on ne voit pas où est le Faculty Club. Effectivement, c'est confidentiel. On ne s'en rend compte qu'en sortant du colloque. Du coup, on le cherche, alors que c'est un espace très agréable, calme où on peut faire un temps de pause, et qui change des distributeurs. Il est dommage que la signalétique soit peu visible depuis le Cours.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** Indique que nous allons progresser. Nous avons sensibilisé l'exploitant à ce sujet tout à fait crucial. Il faut que ce lieu soit facilement identifié, que ce ne soit pas quelque chose de confidentiel qu'on met des mois à identifier.

**Francine FILOCHE.**- Il est très connu par la gentillesse du personnel. Mais, du coup, on le cherche.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Vous avez raison, il est bon de souligner ce point, et de viser son amélioration. Nous en sommes pleinement d'accord.

S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, le Président propose de soumettre l'adoption de cette fiche modificative concernant l'extension des horaires d'ouverture du Faculty Club.

Une abstention s'exprime (1 voix).

Tous les autres membres du Conseil d'administration votent favorablement.

**La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet les modalités de gestion du Faculty Club et de l'offre de services associée est adoptée à la majorité.**

**8. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet la modification des aménagements et emplacements prévus pour le stationnement des véhicules deux-roues non motorisés dans le sous-sol du bâtiment de recherche sud**

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- C'est une fiche modificative qui nous met en cohérence avec une demande qui a été exprimée et qui s'est déjà réalisée en vérité. Elle a consisté à rajouter 38 racks à vélo dans le parking du bâtiment sud. C'est une demande qui à l'origine, pour être précis, a été exprimée par l'INED. Elle nous convient, dans la mesure où effectivement le succès du vélo ne se dément pas – et je serais le dernier à m'en plaindre ! Cela nous permet d'accueillir dans de meilleures conditions toujours davantage de personnels travaillant sur le Campus Condorcet qui se déplacent en deux-roues non motorisés.

Pour rappel, nous avons des espaces de rangements de vélo devant les bâtiments, à proximité des bâtiments. Des racks ont été rajoutés au pied de l'Hôtel à Projets. Et il y a désormais ces 38 qui ont été introduits au sein du parking du sous-sol du bâtiment de recherche sud et qui augmentent la capacité.

Nous sommes encore bien loin de saturer le parking. L'installation de ces 38 racks à vélo n'induit ainsi aucune contrainte défavorable sur le parking en sous-sol des véhicules à quatre roues ou des deux-roues motorisés. Aujourd'hui, nous avons au maximum une trentaine de voitures au plus fort qui se gare quotidiennement dans le parking. Nous devons avoir une demi-douzaine de deux-roues motorisés.

Là encore, nous répondons à des besoins qui s'expriment, qui n'étaient pas initialement identifiés à ce niveau-là pour des deux-roues non motorisés.

Quoi qu'il en soit, cela induit quelques conséquences sur l'exploitation. Il faut donc que nous adoptions une fiche modificative en bonne et due forme, qui acte l'installation initialement non prévue de ces 38 racks à vélo dans le parking.

**Francine FILOCHE.**- Ils ne sont dédiés qu'à l'INED ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Non, à tout le monde. La demande émanait de l'INED. Je pense même que les racks sont à l'INED, mais ils ne sont pas privatisés. Leur usage est partagé. Il m'est arrivé récemment de les utiliser pour mon vélo.

**Patrick SIMON.**- salue cette augmentation de cette possibilité de garage de vélo, parce qu'il est vrai que cela saturera beaucoup. L'intérêt du parking est qu'il est couvert, mais l'ennui est qu'il faut descendre une pente qui est sacrément raide et la remonter après. Donc, ce n'est pas l'endroit le plus fluide pour garer un vélo. Il faut le dire aussi : pour ceux qui font du vélo, ce n'est pas un endroit rêvé pour aller mettre son vélo.

Qui a accès au parking ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- En ce moment, tout le monde a accès.

**Patrick SIMON.**- Avec son badge ? Alors, c'est parfait.

Deuxième question, y a-t-il d'autres endroits qui sont envisagés pour augmenter le nombre de places de vélo ? Avez-vous prospecté ? Encore une fois, on va voir à l'usage, mais je ne suis pas certain que les cyclistes vont descendre dans le parking. C'est une question de pratique. Par ailleurs, il y aura probablement d'autres demandes.

**Francine FILOCHE.**- pense que le GED en aura aussi.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Le GED en a déjà.

**Nathalie MAYET.**- Il y en a dans les parkings du GED.

**Patrick SIMON.**- Ils ne sont pas très nombreux non plus.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Nous nous adaptons à une demande croissante. Il faut que l'on continue en fonction de ce que l'on va observer. On va réfléchir à un renforcement de cette capacité si nécessaire.

La discussion peut s'élargir. Nous avons notamment évoqué ce sujet avec la ville d'Aubervilliers. Des initiatives pourraient être travaillées conjointement avec la ville d'Aubervilliers pour des arceaux supplémentaires à proximité du Campus.

Après cette présentation et cet échange, le Président soumet pour approbation cette nouvelle délibération sur cette FM concernant les stationnements des deux-roues non motorisés dans le sous-sol du bâtiment de recherche sud.

Le point est adopté à l'unanimité.

***La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet la modification des aménagements et emplacements prévus pour le stationnement des véhicules deux-roues non motorisés dans le sous-sol du bâtiment de recherche sud est adoptée à l'unanimité.***

#### **9. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet la mise en place d'un dispositif électrique pour le branchement d'une machine à emballer sous vide au sein du CROUS**

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que cette fiche modificative répond à un besoin exprimé par le CROUS, qui n'était pas prévu initialement.

Pour répondre au besoin du CROUS, il convient d'installer un dispositif électrique, comme le dit l'article, qui permet de brancher cette machine à emballer sous vide.

Cela permettra au CROUS, comme le descriptif de la machine l'indique, à partir des cuisines du CROUS situées ici, de préparer des plats en liaison froide, à destination d'autres sites. Dans quelques années, cela pourra concerner le site de la Chapelle.

Mais de façon plus immédiate, cela répondra d'abord à un besoin sur place, dans la perspective de la cafétéria qui va ouvrir au sein des espaces CROUS du bâtiment de recherche nord.

Cette machine, pour être fonctionnelle, réclame un branchement électrique qui aujourd'hui n'existe pas. D'où la fiche modificative qui vous est soumise pour permettre de le réaliser.

Le point n'appelle pas de question de la part des membres du CA.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** Annonce que le pouvoir de Mme GENDREAU-MASSALOUX est attribué en séance à 11h45 à Philippe GERVAIS-LAMBONY et que M. BERNARHARD a donné pouvoir à Mme FILOCHE..

**Jean-François BALAUDÉ, président.** lance le vote de la fiche modificative relative au CROUS.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

***La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet la mise en place d'un dispositif électrique pour le branchement d'une machine à emballer sous vide au sein du CROUS est adoptée à l'unanimité.***

#### **10. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet le déplacement de mobilier et l'accrochage de cadre**

**Jean-François BALAUDÉ, président** rappelle que la présentation de la fiche s'inscrit dans les règles inscrites dans le contrat de partenariat.

La fiche modificative présentée a pour objet à la fois le déplacement de mobilier et l'accrochage de cadre. Cette adoption de fiche modificative permettra d'opérer soit des déplacements, soit des accrochages en fonction de demandes exprimées par les membres. Il s'agit là encore de répondre aux besoins et aux adaptations qui apparaissent nécessaires.

Il est important de préciser que la fiche modificative en question est sans incidence financière pour l'EPCC ; le coût sera à la charge exclusive de l'établissement demandeur de la prestation. Et elle est sans incidence sur l'exploitation maintenance.

Cette fiche modificative est proposée parce que nous avons maintenant un certain nombre de demandes qui ont été exprimées par des équipes, relayées par des membres. Il faut que l'on s'assure désormais, une fois que cette fiche sera passée, qu'effectivement la demande est de telle nature, exprimée par telle équipe, pour un ajustement de telle sorte, approuvée par les établissements tutelles, avec validation du coût induit. Cela nous donne une potentielle souplesse, une capacité de procéder à des ajustements qu'autrement nous ne pouvons faire.

Le Président concède qu'il était frustrant de ne pouvoir faire évoluer les dispositions, les ameublements, qu'il était très regrettable de ne pas pouvoir accrocher des cadres et qu'on ne pouvait pas rester indéfiniment dans

une sorte d'état impeccable et immuable de l'ensemble, alors que des besoins s'exprimaient, parfois avec insistance.

La FM donne le cadre permettant d'accompagner ces besoins exprimés ici ou là, qui seront à la charge des demandeurs. Le Président indique au collectif du Campus qu'il n'y aura pas de charges collectivement supportées pour des aménagements ou dispositions de mobiliers modifiés ou accrochages de cadre réparties entre tous les membres, mais dès lors qu'un membre valide une demande, la soutient et la finance, cela pourra être fait. C'est un levier qui est accordé dans le cadre du contrat de partenariat, ni plus, ni moins.

**Francine FILOCHE** demande si cela répond à la demande des occupants des bâtiments de pouvoir transformer les espaces dans le hall en espace d'exposition ou pas du tout ?

**Nathalie MAYET** précise que ce n'est pas le même objet. Nous aurons effectivement des aménagements spécifiques dans les halls, notamment de la peinture magnétique pour nous permettre de faire des accroches plus faciles.

**Francine FILOCHE.**- Dans les espaces communs ?

**Nathalie MAYET.**- Oui.

**Patrick SIMON** demande pour bien comprendre le cadre réglementaire, puisque ce sont là des coûts associés à des demandes d'aménagement, inversement s'il faut comprendre qu'on ne peut pas déplacer trois cartons sans demander à Serendicité ? Est-il possible de le faire ? Ne peut-on pas déplacer un bureau sans passer par Serendicité ? La question la plus sensible porte sur les cadres. Est-il absolument interdit d'accrocher un cadre sans passer par Serendicité ?

Ayant lu des articles sur le Palais de justice qui est aussi en PPP, M. SIMON indique avoir vu des choses qui l'ont un peu impressionné. Déplacer un bureau de 15 mètres était rendu complètement impossible tant que le prestataire n'était pas intervenu. Cela semblait dire que n'était pas impossible à faire pour les personnes présentes, mais c'était interdit, ce qui n'est pas la même chose.

Donc, quelles sont les contraintes de ce point de vue ?

**David BÉRINQUE** précise qu'il y a deux niveaux dans la question de M. SIMON, d'une part la question d'autorisation et d'autre part la question du prix et de la facturation.

En ce qui concerne l'autorisation, pour déplacer trois cartons, ce n'est évidemment pas un souci, il n'y a pas besoin de recourir à Serendicité pour cela.

En revanche, ce qui peut s'avérer problématique, c'est par exemple changer la destination d'un local, c'est-à-dire transformer un bureau en salle de réunion ou inversement. Là, il faut que l'EPCC se penche sur la question, parce qu'il y a un problème de déclaration d'effectifs par rapport au seuil maximal autorisé par rapport à la réglementation incendie. Il y a actuellement des problèmes de ventilation, qui n'est pas dimensionnée de la même façon pour une salle de réunion et pour les espaces de travail. Là, on ne peut pas tout à fait faire n'importe quoi et transformer l'objet des espaces. Mais déplacer un bureau meuble à l'intérieur d'un bureau pièce, à partir du moment où on garde la même quantité d'effectifs, n'est pas un souci.

On fait face à des demandes des usagers ces dernières semaines et ces derniers mois de modification du nombre d'armoires, considérant qu'il y a trop d'armoires dans certains bureaux. Ce sont des choses que l'on peut évidemment opérer. Le bordereau nous permet de répondre financièrement à la question.

En ce qui concerne les cadres, nous sommes dans la même situation. Il faut regarder si ce sont des cadres assez lourds où on met l'accroche. C'est une question toute bête, il peut y avoir des canalisations derrière les murs. Il faut donc s'assurer que cela ne pose pas de problème. A ce moment-là, Serendicité et nous donnons des consignes. Je pense que le plus simple est de passer par Serendicité, parce qu'ils prennent la responsabilité de ce qu'ils font, mais ce n'est pas une interdiction complète et entière.

*Il est précisé que Mme Hélène VELASCO-GRACIET a donné pouvoir à M. Fabrice BOUDJAABA.*

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Est-ce que la discussion a permis d'éclairer le point ? Y a-t-il d'autres remarques ou observations ? S'il n'y en a pas, le Président propose de passer au vote concernant cette fiche modificative. Y a-t-il des oppositions ?

**Christophe PROCHASSON** précise avoir mandat de Mme TOMASINI de voter contre ce point.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- 1 vote contre.

Y a-t-il des abstentions ? (1 voix)

**La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet le déplacement de mobilier et l'accrochage de cadre est adoptée à la majorité.**

#### **10. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet le tirage des câbles pour les bâtiments GED et EHESS**

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise qu'il s'agit d'une régularisation.

Pour reconstituer le fil des événements, il y avait un raccordement à opérer pour les bâtiments MOP (le Grand Equipement Documentaire et l'EHESS), permettant de les connecter au PC sécurité sûreté.

La responsabilité de réaliser cette opération est revenue à Serendicité. C'est une histoire un peu compliquée de faisabilité, de dimensionnement de câbles. Il a finalement été convenu que cela serait réalisé par Serendicité à un coût estimé et donc effectif de 113 746,08 €, alors que, et c'est ce que rappelle la délibération, nous avons une subvention de la région en tant que maître d'ouvrage des deux bâtiments de 8 301,68 € pour l'EHESS et 11 992 € pour le GED. Le delta est couvert par les intérêts de la dotation. C'est la raison pour laquelle cette opération a pu se faire dès lors que l'on a été d'accord sur « qui faisait quoi et comment », parce qu'il y allait de la capacité à ouvrir le bâtiment EHESS et ensuite le bâtiment GED.

C'est en 2019, comme il est rappelé dans la demande de modification qui est jointe, que le souhait avait été exprimé que les câbles soient tirés par Serendicité dans les fourreaux qu'il mettait en place. Cela a été compliqué parce qu'il y avait des questions de diamètre de fourreaux, de longueur et ainsi de suite. Cela a été une histoire un peu compliquée – on va le mettre pudiquement ainsi –, mais c'est réalisé. Il s'agit de régulariser cela.

Y a-t-il des questions, des observations ? Non, le Président propose de mettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? (Aucune voix)

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune voix)

**La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet le tirage des câbles pour les bâtiments GED et EHESS est adoptée à l'unanimité.**

#### **12. Délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet la modification de la redevance entretien maintenance**

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que cette proposition est le fruit des circonstances de la crise sanitaire. Nous sommes amenés à amender la redevance prévue au R4A du contrat de partenariat public-privé. Comme il est rappelé dans la délibération, il s'est agi de s'adapter et de renforcer tous les dispositifs de protection et de désinfection au bénéfice des usagers du Campus.

Cela implique d'une part les renouvellements des produits requis, et d'autre part une évolution de la redevance d'un montant annuel de 32 068 € HT pour ainsi décrite : la mise en place dans l'ensemble des bâtiments du Campus de consommables (gel hydroalcoolique, serviettes papier essuie-main en quantité suffisante pour l'ensemble de la population du Campus, toute saison confondue), exploitation maintenance de l'accastillage liée à ces fournitures.

Nous sollicitons l'autorisation de signer cette fiche modificative qui signifie que ces renforcements de protection/désinfection ont un coût global de 32 000 € annuels, pour l'instant et dans le contexte des règles à observer et à respecter.

**Christine NEAU-LEDUC** demande si l'autorisation qui est donnée à l'article 1 l'est uniquement dans le cadre du considérant relatif à la prise en compte des conditions de la crise sanitaire et pas au-delà ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** répond par l'affirmative.

**Christophe PROCHASSON** demande quelle est la durée ? ou si une date est prévue.

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique qu'il est possible de faire figurer une date mais sait-on dire jusqu'à quand ?

Le Président précise que nous avons la possibilité d'arrêter à tout moment et que la proposition n'induit pas que Serendicité, dès lors cette fiche est passée, va à tout jamais nous abreuver de gel hydroalcoolique si ce n'était plus du tout pertinent. Disons que cela couvre le coût induit par tous ces dispositifs (gel, linge...) suite au renouvellement, dans l'état actuel du besoin.

Le Président précise que la fiche peut être arrêtée pour une période transitoire, révisable avec un ajustement des dates si nécessaire.

**Christophe PROCHASSON** - indique ne pas avoir de proposition précise à faire sur la date. Il faut y réfléchir un peu pour voir jusqu'à quand. S'il est possible d'arrêter pour éviter une prolongation qui serait au-delà du raisonnable serait mieux.

**Jean-François BALAUDÉ, président** - Dans ce cas, pour border la chose, le président propose que la date de fin peut correspondre à la fin de l'année universitaire. Cela consisterait à dire qu'on l'applique jusqu'à la fin du Pass sanitaire. Il est prévu qu'il soit utilisé jusqu'en juillet 2022.

**Christophe PROCHASSON** - approuve.

**Jean-François BALAUDÉ, président** propose l'adaptation suivante « ayant pour objet la modification de la redevance entretien maintenance, pour permettre sa signature, pour une durée n'excédant pas la date de fin d'utilisation du Pass sanitaire ». Cela renvoie au cadre général du Pass sanitaire.

**Christophe PROCHASSON** approuve.

**Jean-François BALAUDÉ, président** soumet ce point 12 à l'approbation.

Le Président demande si certains s'opposent ? Non.

Si certains s'abstiennent ? Non plus.

**La délibération relative à la Fiche Modificative ayant pour objet le tirage des câbles pour les bâtiments GED et EHESS est adoptée à l'unanimité.**

### 13. Délibération relative à la charte des sciences et recherches participatives

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que la dernière délibération est relative à la charte des sciences et recherches participatives en France.

C'est une charte qui a été élaborée en 2017 et qu'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche ont déjà adopté. La proposition est ici que le Campus Condorcet l'adopte à son tour, parce que cette charte exprime un certain nombre d'intentions relatives au développement des sciences et recherches participatives et vise, en quelque sorte, à exprimer le soutien de principe du Campus Condorcet en faveur de ces actions en matière de sciences participatives.

Si nous le proposons, c'est que dans le cadre des réflexions qui ont eu lieu ces derniers mois et des sensibilités croissantes à ces enjeux, notamment dans le cadre du projet Excellence que nous avons déposé, un certain nombre de choses étaient indiquées, relatives au développement des collaborations, des interactions entre le Campus Condorcet et son territoire, entre science et société. Cela va dans la direction d'un certain nombre d'orientations et d'engagements qui avaient été pris dans le cadre de projet.

Cela n'engage pas autrement qu'exprimer publiquement notre intérêt pour ces problématiques. Cela répond d'une certaine manière à des préoccupations, notamment exprimées par un certain nombre des équipes de recherche du Campus.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Francine FILOCHE** indique que sur la page 5, il est évoqué les outils numériques adéquats. Ils sont déployés à une échelle géographique pertinente. De quels outils numériques s'agirait-il aujourd'hui ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que c'est une charte universelle, qui est suffisamment large pour englober tout cas de figure et toute situation. Conditions de la réussite, ce sont effectivement des préconisations ou des recommandations dès lors que des démarches participatives s'engageraient, qui mobiliseraient des outils numériques. Effectivement, il faudrait qu'ils soient dimensionnés... Le Président indique que le paragraphe le précise: ils seraient dimensionnés aux besoins, permettant de déployer ce travail participatif.

On n'en est pas là, mais effectivement si par exemple des consultations sont menées par le biais d'outils numériques, que l'on souhaite toucher une population donnée, il faut que celle-ci puisse avoir effectivement accès à ces outils qui fondent et donnent consistance au projet particulier qui serait porté.

C'est vraiment un cadre général.

**Francine FILOCHE** demande si cela ne remet pas encore en cause les outils numériques ou les plateformes des établissements membres du Campus mis à disposition de chacun ?

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- Non, pas particulièrement. En fait, c'est une sorte d'intérêt manifesté, une sensibilité exprimée en faveur des sciences participatives. Le jour où nous voulons vraiment nous engager dans un projet de sciences participatives, il faudrait à ce moment-là que soient posées des questions très précises et très concrètes de mise en œuvre.

Donc, soit cela rentrera dans le cadre de ce qu'Excellence a dessiné, soit ce sera un projet qui associe plusieurs membres qui souhaiteraient s'engager. A ce moment-là, concrètement, se poserait la question de « qui, quoi, quels outils et comment ? ». Au fond, c'est un état d'esprit qui est exprimé ce faisant par la charte, qui n'engage pas autrement. Je vous rassure là-dessus.

**Francine FILOCHE** demande s'il n'y a rien sur la dimension de la science ouverte ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que l'on peut avoir aussi dans cette charte des sciences participatives, des soumissions de charte ou de déclarations en faveur de la science ouverte, qui sont dans le domaine de la science ouverte une sorte de pendant d'expression de soutien et d'ouverture en direction des sciences participatives. Effectivement, il pourrait tout à fait y avoir du sens à adhérer également à des chartes analogues, ce que l'on peut tout à fait envisager de faire. Mais, là, c'est vraiment ciblé « sciences participatives ».

**Christine NEAU-LEDUC.**- indique que dès lors que le Campus développerait une stratégie sur la science ouverte, elle pense qu'il faudrait que ce soit en coordination avec les établissements. On n'est pas forcément au même stade d'avancement au regard de la science ouverte dans chacun de nos établissements, donc il ne faudrait pas qu'on se retrouve en porte-à-faux les uns et les autres.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- approuve. Encore une fois, c'est une chose que d'engager des projets en science ouverte avec tel ou tel outil très précisément, c'est autre chose de signer un engagement en faveur de la science ouverte, ce qui était la question de Mme FILOCHE à laquelle réponse était donnée. De même que pour les sciences participatives, pour la science ouverte, si on engage des actions précises, concrètes à un moment, ce sera évidemment en ayant vérifié qui le fait, avec quels outils, sur quelle base et avec quels objectifs.

**Philippe GERVAIS-LAMBONY** indique que sur l'idée de la signature de cette charte, il est tout à fait favorable. Mais, pour compléter ce que dit Christine, il pense que pour tout ce qui à l'échelle de l'Etablissement Public Campus Condorcet qui relève de signature de chartes, de label, qui au fond par nature vont avoir des effets, que les établissements adhèrent tous par ailleurs ou non, il faut que l'on ait toujours, en amont, l'échange entre établissements. C'est une question de principe, non pas sur cette charte-là mais en règle générale. Cela lui semble vraiment majeur parce qu'au fond on peut se retrouver en contradiction. Tout peut émerger.

Il indique qu'il sait bien que c'est compliqué étant donné le nombre d'établissements, mais forcément il y a des effets. Qu'est-ce que cela signifie pour Campus Condorcet de signer cette charte ? Est-ce que cela signifie qu'un certain nombre d'établissements vont la signer ? Est-ce que certains l'ont déjà signée ? Est-ce qu'on le sait ou pas ?

A part cela, il n'a pas du tout d'opposition de principe à celle-là. Mais, en règle générale, il me semblerait important d'adopter cette démarche.

**Jean-François BALAUDÉ, président** entend et approuve mais précise qu'il est important de faire le départ entre des déclarations de principe et d'intention, qui envoient un signal sur une préoccupation (aujourd'hui sciences participatives, peut-être demain sciences ouvertes), et d'engager des actions particulières et précises, avec des moyens dédiés, qui encore une fois posera la question du « qui fait quoi ? », « dans quelles dimensions ? », « est-ce que l'établissement conduit des actions pour son compte ? », « est-ce que c'est l'établissement et les membres ou quelques membres ? ». Il peut y avoir des intérêts. Nous nous sommes fait cette réflexion à plusieurs reprises. C'est important pour la vie à venir du Campus.

Sur certains sujets ou certaines préoccupations, les mobilisations sont forcément différentes de par la nature des établissements et leurs caractéristiques. En prenant un axe thématique, il est évident que si on parle de

science de l'écrit, un certain nombre de membres sont plus concernés que d'autres ; si on parle de science des populations, de géographie, des membres sont un peu plus concernés que d'autres, mais ce n'est pas pour autant que ce n'est pas identifié dans l'horizon de Campus Condorcet comme des points très forts, effectivement avec des mobilisations différentes.

Donc, il faut se dire que le moment venu, lorsque nous aurons des actions à pousser dans des domaines transverses comme les principes de sciences participatives, les déclinaisons de sciences ouvertes, nous ferons vraisemblablement de même, parce qu'il n'y a pas à enrégimenter dans des actions les 11 de l'EPCC pour aller tous exactement dans la même direction, avec la même vitesse, avec les mêmes forces, ainsi de suite.

Il est important de le rappeler pour que l'on soit à l'aise sur des principes régulateurs qui peuvent être à un horizon de réflexions et d'actions précises. Là, on ne parle pas d'actions précises.

**Christine NEAU-LEDUC.** Précise qu'elle ne sait pas si son établissement a adopté cette charte. Elle ajoute qu'il est vrai que cela pose néanmoins une difficulté. On a des équipes qui vont être sur le Campus et adhérer à cette charte indirectement ; ce ne sera peut-être pas le cas pour toutes les équipes de Paris 1. Cela peut nous mettre en porte-à-faux éventuellement.

**Jean-François BALAUDÉ, président.**- précise que c'est une charte. La délibération vise à faire que l'établissement exprime son adhésion au principe de la charte, mais cela ne s'applique pas par le fait, cela ne s'impose pas aux établissements membres.

**Christine NEAU-LEDUC.**- indique être d'accord mais précise que cela s'applique indirectement à des membres de nos établissements. Donc, cela peut avoir un effet « boule de neige » indirect.

**Jean-Michel VERDIER** précise que l'on a déjà adopté des chartes sur la déontologie scientifique, l'intégrité, etc. Il se demande dans quelle mesure cela ne fait pas double emploi avec ce que l'on a déjà adopté dans nos établissements.

Par qui cette charte a-t-elle été écrite ?

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise qu'au départ, c'est un travail qui a été conduit par le Muséum national d'Histoire naturelle pour le compte de l'ensemble des établissements. Il y avait eu des discussions et des navettes avec la CPU, avec le ministère, et ensuite elle avait été tout à fait officiellement adoptée par la CPU. C'est une charte dont chacun s'empare (ou ne s'empare pas), mais qui indique quelque chose.

Pour compléter le point, dans le projet Excellence que nous avons déposé, il y a tout le volet qui concerne le « collab », les interactions science/société, les démarches de travail au sein du territoire avec les acteurs territoriaux. Nous avons mentionné les enjeux de sciences citoyennes, de sciences participatives. De fait, le ministère avait attiré notre attention sur l'intérêt en cohérence d'adopter cette charte. Ce que nous avons dit tout à l'heure pour la science ouverte pourrait valoir aussi.

Voilà pourquoi cette charte est proposée aujourd'hui. C'est une sorte de complément, en quelque sorte, de renforcement d'une partie de ce qui est déposé dans le projet Excellence, ni plus, ni moins ; il n'y a pas d'autres engagements.

**Philippe GERVAIS-LAMBONY** demande quelle est l'urgence ? il entend des doutes, des questions de principe. S'il n'y en a pas, il conviendrait d'avoir un échange avant.

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que comme il a eu l'occasion de le dire en bureau, dans la mesure où ces dimensions de sciences participatives et de médiation scientifique sont inscrites dans le projet Excellence, il nous est donné la possibilité d'avoir une labellisation liée au projet Excellence dans le registre de « science avec et pour la société ».

De ce point de vue, cette labellisation possible du fait d'avoir adopté la charte des sciences et recherches participatives renforce en quelque sorte les perspectives d'un soutien apporté aux projets du Campus. Il n'y a pas d'engagement particulier pour nous tous à signer la charte. En revanche, en adoptant cette charte, il y a un intérêt qui est en quelque sorte de valider une sorte de contreseing porté au projet Excellence que nous avons déposé avec sa dimension « science avec et pour la société ». C'est une sorte de confirmation donnée par le Conseil d'administration de l'intérêt de cette dimension du projet Excellence que nous avons inscrite, qui encore une fois peut se traduire pour nous par l'obtention d'un label « engagement en faveur de science pour et avec la société ».

Le Président indique que c'est sans dommages pour l'EPCC et que cela peut nous valoir une forme de soutien et d'encouragement à des démarches au sens large de « science avec et pour la société ». L'opportunité est là. Cela nous conforte dans les démarches que nous avons accomplies ces derniers mois, avec cette portion du projet Excellence que nous avons travaillée ensemble et que nous avons validée ensemble. Le Président insiste sur l'intérêt de l'adopter aujourd'hui.

**Philippe GERVAIS-LAMBONY** indique que le sujet de la labellisation a été évoqué et non la charte. Il ajoute qu'il avait émis une réserve sur le sujet.

**Jean-François BALAUDÉ, président.** ajoute que si les membres souhaitent avoir un temps de réflexion supplémentaire sur la charte, nous reportons au Conseil d'administration à venir la présentation de la charte. C'est un sujet à faible enjeu, mais tout mérite d'être discuté. C'est juste une déclaration d'intention.

**Fabrice BOUDJAABA.-** Cette charte, qui a été produite avec le Muséum national d'Histoire naturelle qui était très à la manœuvre sur ce texte, ne pose pas de difficultés sur le fond. Un certain nombre de chefs d'établissement souhaiteraient que l'on ait le temps de le voir dans un autre cadre. Peut-être que le plus simple serait simplement d'ajourner la discussion ? Nous aurons un CA dans très peu de temps finalement. Cela ne retarde pas de beaucoup le moment, dans l'hypothèse où elle est acceptée, où le Campus pourra se prévaloir d'avoir une politique en termes de sciences participatives.

**Jean-François BALAUDÉ, président.-** approuve et indique que le sujet sera évoqué en bureau. Cela nous permettra d'être mieux instruits de la charte et de ses enjeux, ce qu'elle exprime, pour le soumettre au Conseil d'administration.

#### 14. Liste des contrats, conventions et marchés signés

**Jean-François BALAUDÉ, président.** indique que la liste des conventions qui ont été retournées à l'établissement, des contrats et des marchés signés par l'établissement, a été communiquée pour information.

Il n'y a pas de questions.

#### 15. Points divers

**Jean-François BALAUDÉ, président.-** demande s'il y a d'éventuels points divers que les membres souhaiteraient voir aborder ? S'il n'y en a pas, la séance est levée.

Le Président remercie les membres de leur présence et de leur participation au Conseil d'administration. La prochaine réunion de ce Conseil, aura lieu le 30 novembre. Ce sera la dernière réunion du Conseil d'administration dans la configuration actuelle, très vraisemblablement.

**La séance est levée à 12h30**

